en avant, mais un drapeau indépendant. Partout au contraire où le parti catholique a livré bataille avec ses seules forces et tout son programme. Il a triomphé.

» Cependant nous avons, et tous les catholiques ont avec nous, donné un énergique appui à la liste indépendante d'abord parce que c'était le seul moyen d'empêcher le triomphe des libéraux unis aux démagogues, aussi parce que sur cette liste figuraient plusieurs noms d'hommes de talent et de dévouement qui défendaient nos principes.

» Nous regrettons vivement de ne pas les voir à la Constituante.

» En dehors de son côté personnel, le résultat de l'élection à Bruxelles a surtout cet effet d'empêcher la Constitution d'une majorité conservatrice des deux tiers, nécessaire pour reviser la Constitution avec des garanties d'ordre.

» L'ère des difficultés est ouverte.

» La majorité est à la merci de la minorité.

» Nous devons nous attendre à voir la démagogie de la rue venir en aide à celle-ci : espérons que nos amis auront toute l'énergie nécessaire pour leur résister.

» La révision sera conservatrice ou elle ne sera pas, » a-t-on dit en réponse aux menaces parties d'en bas. Plus que jamais il est nécessaire de le répéter. »

On lit enfin dans l'*Etoile belge* :

« Le grand événement de la journée du 14 juin, c'est la défaite des clérico-indépendants à Bruxelles.

» C'est plus qu'une défaite : c'est un écrasement.

» La liste des libéraux unis passe à plus de trois mille voix de majorité.

» Le corps électoral de l'arrondissement de Bruxelles a consacré l'union libérale, cette union qu'il réclamait depuis 1884 et dont il attendait la réalisation pour casser aux gages les piteux députés intérimaires qui étaient entrés au Parlement par la porte basse, en un jour de crise et de deuil pour la capitale du pays.

» C'en est fait de cette coalition louche que nous avons subie pendant huit ans. Bruxelles rentre au Parlement après une éclipse. Bruxelles a reconquis sa légitime influence sur la direction des affaires publiques et sur le gouvernement du pays. Le drapeau bleu flotte de nouveau sur les murs de la capitale, et la loque verte s'en va chez le chiffonnier.

» Mais le triomphe des libéraux unis a une portée encore plus étendue et plus haute.

» En chassant les indépendants, les Bruxellois ont brisé dans l'œuf la revision unique et frauduleuse dont on nous menaçait.

» M. Woeste voulait avoir dans les Chambres nouvelles sa majorité des deux tiers des voix. Il la lui fallait afin de pouvoir assassiner légalement le libéralisme.

» Cette majorité, il ne l'a pas!

» La revision ne se fera ni sans nous ni contre nous, mais avec nous!

» Le corps électoral libéral de Bruxelles a sauvé le pays ».

Chambre des Députés

Séance du 15 juin 1892

Présidence de M. FLOQUET, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

La Banque d'Algérie

Après une réponse de M. Rouvier, M. Goirand dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, prenant acte des déclarations de M. le Ministre des finances, relativement à la publication du bilan de la banque d'Algérie, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour, accepté par le ministre, est adopté par 324 voix contre 50.

La séance levée à 5 h. 30 est renvoyée à jeudi.

SÉNAT

Séance du mardi 14 juin 1892

Présidence de M. LE ROYER, président

La séance est ouverte à 2 heures.

Les sociétés de secours mutuels

Le Sénat reprend la première délibération sur le projet de loi relatif aux sociétés de secours mutuels.

M. CUVINOT, rapporteur, expose que le projet actuel consacre la tendance vers la liberté totale d'une part, et celle qui consiste à reclamer la tutelle de l'Etat. Il importe, dit l'orateur, d'en finir rapidement avec ce projet qui est pendant depuis six ans. Les différents articles du projet de loi sont adoptés. L'article 22 qui affecte aux sociétés de secours mutuels six millions prélevés sur le produit des diamants de la couronne a été adopté par 129 voix contre 102. L'ensemble du projet est voté. La prochaine séance est fixée à jeudi. La séance est levée à 4 heures 40.

LA PRESSE PARISIENNE
ET L'INTERPELLATION MOREAU

(Suite. — Voir le *Journal de Roubaix* d'hier)

Le *Temps* ne paraît pas très content de ce qui s'est passé à la Chambre :

« Personne, dit-il, n'a eu le sentiment, à la fin de la journée, d'une satisfaction complète : il était manifeste, tout d'abord, que la Chambre, si prompte en général à s'enflammer à propos du cléricalisme, était, hier, plutôt fatiguée et agacée qu'excitée et passionnée par ce débat.

» C'est que rien n'est plus complexe, rien n'est plus délicat à toucher que les questions relatives aux rapports de l'ouvrier et du patron. Dans celle qui était discutée hier à la Chambre, il y a le droit et le fait, c'est-à-dire un droit dont on ne peut contester l'usage au nom de la liberté, un fait où il est permis de rechercher si rien n'a été commis d'abusif. Le droit ou le principe qui n'est pas discutable, c'est la faculté qu'a tout patron d'organiser son travail et son atelier comme il l'entend et d'y faire prévaloir les règles qui lui semblent les meilleures. Si le familistère de Guise a eu le droit de se constituer, nous ne voyons pas bien, au point de vue libéral au nom de quel principe on interdirait à M. de Mun et à un patron qui partage les mêmes idées de réaliser en fait le socialisme catholique qu'ils prêchent. Sans nul doute il peut nous paraître bizarre qu'il se rencontre encore, un siècle après la révolution, des esprits assez arriérés pour se nourrir de ces vieilles chimères ; mais remarquez qu'à l'extrême opposé, il se trouve des sectes contraires, non moins chimériques, et, dès lors, que cela nous paraisse bizarre ou non, sage ou absurde, il serait d'une politique fort étroite de ne pas laisser tenter des expériences sociales dont la pratique même démontrera sûrement l'impuissance et l'erreur. Ce droit intérieur du patron catholique d'organiser son industrie comme il l'entend, dans la limite des lois, et de concert avec ses ouvriers, est indéniable, et M. Ricard n'a d'ailleurs pas songé un instant à le contester.

» Mais à côté du droit, il y a le fait, c'est-à-dire la manière dont les industriels catholiques du Nord ont usé du droit. S'il est vrai qu'après s'être constitués en syndical professionnel ils se soient occupés de questions politiques ou religieuses, ou qu'ils aient ouvert leurs rangs à des personnes qui n'avaient aucune raison d'y entrer — toutes choses que défend la loi de 1884 sur les syndicats — il est évident que le devoir du gouvernement est de les rappeler au respect de la loi. S'il est vrai encore que des chapelles aient été ouvertes sans autorisation, au mépris des lois concordataires, ou que des congrégations dissoutes se soient reconstituées, on ne peut trouver mauvais que des mesures soient prises pour faire cesser toute illégalité.

» Donc, que l'on rappelle à l'ordre le syndicat des patrons catholiques du Nord, nous n'aurons garde de le trouver extraordinaire ou mauvais. Tout au contraire, nous sommes de l'avis de M. le garde des sceaux, quand il a dit qu'il fallait prendre, dans notre pays, l'habitude de respecter la loi et de l'appliquer à tout le monde. Voilà un principe excellent; ce que nous demandons seulement, c'est qu'on ne l'oublie pas, demain, quand il ne s'agira plus de syndicats catholiques ou de chapelles. »

Ici le *Temps*, journal essentiellement bourgeois, tire une conclusion que nous recommandons aux ouvriers. Ils verront quels dangers ils courent quand ils font cause commune avec les hommes dont « l'anti cléricalisme » constitue tout le bagage politique :

« Il demeure entendu, dit le *Temps*, que les syndicats ouvriers n'ont pas plus de droits que les syndicats de patrons et doivent être poursuivis quand ils s'occupent de questions religieuses ou politiques et non de leurs intérêts professionnels. Eh bien! tout le monde sait que les ouvriers, dans leurs associations, font infiniment plus de politique, et de politique révolutionnaire, que d'économie politique et sociale. Comme la loi est faite pour tout le monde, nous ne doutons pas qu'on n'applique aux syndicats ouvriers de Paris, spécialement, le traitement appliqué par le gouvernement, d'accord avec la majorité de la Chambre, aux syndicats patronaux du Nord. »

Si, avant peu, on tracasse tant de syndicats ouvriers de Roubaix-Tourcoing, bien moins réguliers que l'*Association des Patrons du Nord* (puisqu'ils n'ont aucune existence légale) ce sera à la malédicte campagne de MM. Moreau et Dron que nous le devrons !

La *Liberté*, autre organe républicain, se place comme nous l'avons toujours fait nous-mêmes sur le terrain du droit strict des Patrons et des ouvriers catholiques ; elle ne se prononce pas, elle non plus, sur l'organisation intérieure de la Confrérie de N.-D. de l'Usine :

« Il est bien évident, dit ce journal, que ce qui est en jeu dans ce débat, c'est à la fois la liberté de conscience et la liberté du travail et de l'industrie. Les associations de patrons qui désirent prendre pour ouvriers des individus essentiellement imbus de principes religieux, et qui appliquent à leurs usines des règlements conçus dans cet esprit de piété et de foi, sont absolument dans leur droit. Nous dirions la même chose en faveur de ceux qui feraient de la libre-pensée la condition de l'admission dans leurs ateliers. Et, de leur côté, les ouvriers qui y travaillent sont entièrement libres d'accepter ces conditions et de soumettre aux devoirs qui en résultent. Il semble, d'ailleurs, aux sectes révolutionnaires qu'il n'y a plus en France d'ouvriers catholiques.

» C'est une erreur. Il y en a partout et en grand nombre. Le développement même des Cercles catholiques ouvriers organisés par M. de Mun, en est la preuve. Donc, il est très vraisemblable que les travailleurs du Nord, qui sont régis par les principes de *Notre-Dame de l'Usine*, ont des convictions religieuses conformes au régime qu'ils suivent. Vouloir les empêcher de se conduire suivant leurs croyances, vouloir empêcher leurs patrons de faire la part du travail et de la religion, c'est attenter à la liberté des uns et des autres. S'ils veulent aller à la messe et se confesser, après avoir accompli leur tâche matérielle, nul n'a le droit d'y mettre obstacle.

» Quand arriverons-nous donc à la notion et à la pratique de ces idées de tolérance et de liberté? »

Et la *Liberté* conclut ainsi :

« On s'étonnera qu'il ait fallu les sommations de MM. Moreau et Dron pour que le gouvernement s'aperçût que les lois existantes étaient méconnues. Les faits dont il a été question hier sont déjà anciens. Comment l'administration s'aperçoit-elle si tard, et tout à coup, de leur illégalité? Pourquoi n'a-t-elle pas pris l'initiative des poursuites? Qui sont, parmi les ouvriers dont il s'agit, ceux qui se sont plaints ou ont protesté? Est-ce que les autorités locales n'ont rien su et n'ont pas renseigné les autorités supérieures? Tout ce silence n'est-il pas la preuve que l'accusation d'aujourd'hui ne repose sur rien de sérieux et n'est qu'une manœuvre de parti?

» Mais que devient dans tout cela la politique d'apaisement, cette politique de modération, de tolérance et de vrai libéralisme, qui serait plus opportune et plus nécessaire aujourd'hui que jamais, au moment où le Pape lui-même fait tant d'efforts pour ramener à la République les hommes des anciens partis?»

L'*Observateur français* journal républicain catholique, donne cette appréciation sur l'attitude de M. Emile Moreau à la tribune :

« Jamais peut-être la haine religieuse n'avait été portée à ce point devant une Chambre française ; dans tous les cas, nous pouvons affirmer que jamais elle n'est apparue avec un pareil dédain de toute réserve et de toute circonlocution. En entendant M. Moreau porter à la tribune des attaques calomnieuses contre les patrons catholiques, on croyait voir la haine la plus venimeuse déborder des lèvres de l'orateur. Mais, lorsqu'il dénonçait les *menées* cléricales, c'était un tout autre sentiment qui se révélait. On sentait, chez lui, la satisfaction profonde de l'assouvissement.

» Il savait bien, M. Moreau, lui qui attendait depuis six mois ce jour ardemment désiré; il savait bien ce qui allait se produire. Les rôles avaient été soigneusement répétés. M. le ministre a pris soin de nous le faire savoir lorsqu'il nous a avoué avec ingénuité que n'ayant pu se procurer, malgré ses recherches persévérantes, le document imprimé sur lequel tout le procès devait s'échafauder, il avait dû faire copier la pièce unique qui se trouvait entre les mains du député de Roubaix. »

L'*Observateur* voit dans l'ordre du jour voté une invitation à la reprise de la guerre religieuse :

« On assure que M. Loubet ne désirait pas une telle levée de boucliers. Il devait même parler dans ce sens. M. Ricard a pris les devants et placé le gouvernement devant le fait accompli. Le succès sur lequel il comptait ne lui a pas fait défaut. Mais que devient la solidarité ministérielle? A. HATTU. »

La *Patrie* qui a trouvé la séance « attristante » émet cette réflexion :

« Renversons un moment les rôles. Supposons une république conservatrice et libérale, telle qu'elle a été quelque temps dans le passé ; à la place des patrons catholiques du Nord, mettons des patrons francs-maçons exerçant une propagande ardente en faveur de leurs doctrines (?), cherchant à tuer la foi dans le cœur des ouvriers, n'acceptant dans leurs usines que ceux qui donneront des gages à la libre-pensée, favorisant les unions purement civiles, les baptêmes maçonniques, les funérailles sans prêtres, que penseraient les fougueux orateurs d'hier si le gouvernement de cette république hypothétique intervenait contre ces actes? Ils crieraient à la tyrannie, à l'oppression des consciences, au gouvernement des curés. »

La royaliste *Gazette de France* n'est pas plus fâchée que M. Paul de Cassagnac, du tort fait par MM. Moreau et Dron aux idées d'apaisement sur le terrain républicain. Elle applaudit ces messieurs des « émules d'Eugène Süe :

« Il ont révélé des conciliabules mystérieux, l'ouverture clandestine d'une chapelle et tout un vaste système d'espionnage organisé par les jésuites.

» M. Moreau, qui est un homme d'imagination, a même raconté que les ouvriers récalcitrants étaient plongés dans un cachot et mis au pain et à l'eau.

» Cette histoire d'*in pace* a fort égayé la Droite et provoqué chez les républicains un frémissement de terreur assez bien joué.

» Inutile de dire que les deux romanciers n'ont rien prouvé: mais des preuves étaient elles nécessaires? Le roman s'accommode surtout de la fiction. »

L'*Univers* parle du procès annoncé par le ministre de la justice et de la fermeture de la Chapelle de Mouveaux :

« Les poursuites sont dirigées contre des patrons accusés de s'être réunis dans le même syndicat, bien qu'appartenant à des professions différentes. La chapelle qu'on va interdire au culte est celle des Pères jésuites, à Notre-Dame du Hautmont. Les religieux auxquels on va dépecher des crocheteurs, ambassadeurs de la libre-pensée, sont coupables du crime d'habiter en cet endroit de temps en temps.

» Ce procès odieux n'effraiera personne. Les accusés sauront se défendre. Les victimes seront dédommagées par de nouveaux témoignages d'estime et par un accroissement d'influence. Des idées très belles et très utiles apparaîtront au grand jour. Qu'importe que la majorité se soit, une fois de plus, livrée à l'étrange plaisir d'acclamer M. Ricard! Qu'importent les calembredaines de MM. Moreau et Dron, celui-ci se voyant obligé de recommencer le discours, pourtant bien long, du premier! Ce n'est pas de cette Chambre ni de ce gouvernement qu'on peut attendre quelque chose de juste et de raisonnable. »

Le rédacteur de l'article, M. Tavernier, offre cependant une consolation à ses lecteurs. Ce sont les députés de Roubaix et de Tourcoing qui la lui procurent :

« M. Moreau, insupportable de prétention et de grossièreté, a entendu ses amis lui manifester leur impatience; il n'est pas jusqu'au président qui ne l'ait bousculé; quant à M. Dron, il a paru banal et ennuyeux, malgré sa passion. »

L'*Univers* constate en outre que M. Lafargue, intervenant cependant dans le même sens que MM. Moreau et Dron, a mis la majorité en fureur :

« Vainement le socialiste révolutionnaire a-t-il donné satisfaction aux préjugés et à la haine en accusant les patrons de se servir du catholicisme pour « abrutir » les ouvriers : on n'a pas toléré sa présence ».

Ici le grand journal catholique place cette réflexion qui ne manque pas de justesse :

« L'affectation des bourgeois libre-penseurs de traiter M. Lafargue comme un indigne est un phénomène intéressant. Cet homme représente ce qui leur sort de doctrine, et il leur fait peur; et il les met hors d'eux-mêmes! C'est qu'il est le symbole vivant de la logique. Il annonce la réalisation des conséquences préparées par la bourgeoisie voltairienne, qui a rêvé sottement de bafouer Dieu et de se rendre sacrée aux yeux de l'humanité.

» Dans cette foule de législateurs antireligieux, il n'y en a pas un qui puisse donner une définition du droit social ou du droit individuel, pas un qui puisse dire pourquoi l'on ne saurait légitimement lui prendre son portemonnaie, ni ce que c'est que la justice, ils ne croient qu'aux conventions faites ou admises par eux. M. Lafargue se moque d'eux. Pourquoi pas? Il est émancipé, lui aussi; il professe que la justice et la logique sont des œuvres humaines : il les manie à son goût ; et les libre-penseurs qui s'efforcent de le conspuer donnent du ridicule un exemple prodigieux. »

L'*Univers* dit ce que c'est que la « retraite » et il rend un hommage mérité au talent de M. Thellier de Poncheville :

« La retraite, ce procédé qui cause de la stupeur à nos ennemis, c'est tout simplement la réflexion transformée en méthode. M. Thellier de Poncheville, qui a prononcé un chaleureux, substantiel et très élégant discours, a appelé cette notion. Après avoir donné une leçon au ministre qui avait, séance tenante, annoncé la condamnation sur laquelle les juges n'ont pas encore délibéré ; après avoir exposé la constitution du syndical du Nord et décrit les admirables cérémonies qui ennoblissent le labeur de l'usine; après avoir prouvé que les patrons dénoncés aujourd'hui pour abus d'autorité sont ceux mêmes qui ont réclamé la limitation des heures de travail et le repos hebdomadaire, l'éloquent député a revendiqué le droit des catholiques de manifester leur foi et de la propager. Il a eu des accents vibrants, qui ont fait impression sur la gauche. Il a été à droite applaudi avec enthousiasme. »

L'*Univers*, en terminant, dit pourquoi la politique actuelle ne doit pas éloigner les catholiques de la République :

» Depuis bientôt deux ans nous répétons que nous n'attendons rien du gouvernement ni des Chambres; que c'est à la masse qu'il faut s'adresser, au peuple qui aime la foi religieuse et qui redoute une révolution politique; mais M. de Cassagnac n'a pas encore compris. Il ne connaît que les déclamations et la pose. Voilà déjà longtemps qu'il « étrangle la gueuse » sans lui faire aucun mal. Il a fait des efforts pour ramener à la République les hommes des anciens partis?»

L'*Observateur français* journal républicain catholique, donne cette appréciation sur l'attitude de M. Emile Moreau à la tribune :

« Jamais peut-être la haine religieuse n'avait été portée à ce point devant une Chambre française ; dans tous les cas, nous pouvons affirmer que jamais elle n'est apparue avec un pareil dédain de toute réserve et de toute circonlocution. En entendant M. Moreau porter à la tribune des attaques calomnieuses contre les patrons catholiques, on croyait voir la haine la plus venimeuse déborder des lèvres de l'orateur. Mais, lorsqu'il dénonçait les *menées* cléricales, c'était un tout autre sentiment qui se révélait. On sentait, chez lui, la satisfaction profonde de l'assouvissement.

» Il savait bien, M. Moreau, lui qui attendait depuis six mois ce jour ardemment désiré; il savait bien ce qui allait se produire. Les rôles avaient été soigneusement répétés. M. le ministre a pris soin de nous le faire savoir lorsqu'il nous a avoué avec ingénuité que n'ayant pu se procurer, malgré ses recherches persévérantes, le document imprimé sur lequel tout le procès devait s'échafauder, il avait dû faire copier la pièce unique qui se trouvait entre les mains du député de Roubaix. »

L'*Observateur* voit dans l'ordre du jour voté une invitation à la reprise de la guerre religieuse :

« On assure que M. Loubet ne désirait pas une telle levée de boucliers. Il devait même parler dans ce sens. M. Ricard a pris les devants et placé le gouvernement devant le fait accompli. Le succès sur lequel il comptait ne lui a pas fait défaut. Mais que devient la solidarité ministérielle? A. HATTU. »

La *Patrie* qui a trouvé la séance « attristante » émet cette réflexion :

« Renversons un moment les rôles. Supposons une république conservatrice et libérale, telle qu'elle a été quelque temps dans le passé ; à la place des patrons catholiques du Nord, mettons des patrons francs-maçons exerçant une propagande ardente en faveur de leurs doctrines (?), cherchant à tuer la foi dans le cœur des ouvriers, n'acceptant dans leurs usines que ceux qui donneront des gages à la libre-pensée, favorisant les unions purement civiles, les baptêmes maçonniques, les funérailles sans prêtres, que penseraient les fougueux orateurs d'hier si le gouvernement de cette république hypothétique intervenait contre ces actes? Ils crieraient à la tyrannie, à l'oppression des consciences, au gouvernement des curés. »

La royaliste *Gazette de France* n'est pas plus fâchée que M. Paul de Cassagnac, du tort fait par MM. Moreau et Dron aux idées d'apaisement sur le terrain républicain. Elle applaudit ces messieurs des « émules d'Eugène Süe :

« Il ont révélé des conciliabules mystérieux, l'ouverture clandestine d'une chapelle et tout un vaste système d'espionnage organisé par les jésuites.

» M. Moreau, qui est un homme d'imagination, a même raconté que les ouvriers récalcitrants étaient plongés dans un cachot et mis au pain et à l'eau.

» Cette histoire d'*in pace* a fort égayé la Droite et provoqué chez les républicains un frémissement de terreur assez bien joué.

» Inutile de dire que les deux romanciers n'ont rien prouvé: mais des preuves étaient-elles nécessaires? Le roman s'accommode surtout de la fiction. »

L'*Univers* parle du procès annoncé par le ministre de la justice et de la fermeture de la Chapelle de Mouveaux :

« Les poursuites sont dirigées contre des patrons accusés de s'être réunis dans le même syndicat, bien qu'appartenant à des professions différentes. La chapelle qu'on va interdire au culte est celle des Pères jésuites, à Notre-Dame du Hautmont. Les religieux auxquels on va dépêc